

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 V. 87** Vœu relatif à la création d'une piscine de 50 mètres pour les habitants des 17e et 18e arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la forte demande des habitants du 17e arrondissement de disposer d'équipements sportifs et plus particulièrement d'une piscine ;

Considérant les projets de développement du nord-ouest de Paris, en particulier l'aménagement du secteur Clichy/Batignolles qui prévoit l'arrivée d'environ 8.000 nouveaux habitants et 7.000 employés ;

Considérant que des espaces sportifs ont déjà été réalisés dans le Parc Martin Luther King et qu'il est prévu de construire deux nouveaux gymnases dans le secteur Clichy/Batignolles ;

Considérant que le projet Clichy/Batignolles est aujourd'hui largement engagé et que la destination de l'ensemble des terrains a fait l'objet de validations successives par le Conseil de Paris ;

Considérant, néanmoins, que l'offre actuelle de piscines dans le nord-ouest de Paris risque de devenir insuffisante dans ce nouveau contexte ;

Considérant qu'actuellement le 17e arrondissement ne dispose que de deux bassins de 25 m et d'un bassin école et qu'il n'y a pas de piscine dans l'ouest du 18e arrondissement ;

Considérant que l'ouverture de la nouvelle piscine Beaujon (8e) répondra aux besoins des habitants du sud du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de Mmes Annick LEPETIT, Isabelle GACHET, de M. Patrick KLUGMAN et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Qu'une étude soit menée pour la création d'une piscine de 50 m, répondant aux besoins des habitants du nord du 17e et de l'ouest du 18e et qu'elle soit intégrée au futur schéma directeur des piscines parisiennes.